

Règlement particulier du RAC Impérial 2022

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro d'autorisation 21.LIFB.92/TI.M./001 et sous le nom RAC Imperial 4^{ème} édition. Il se déroulera les **02 et 03 juillet 2022** au complexe omnisports Alain Mimoun, 41 rue Voltaire, 92500 Rueil-Malmaison, sur 14 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, les dispositions particulières de la LIFB, et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN** assisté de **Pascal MOISSERON** et de **Violette ALLARY**. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **RAC IMPERIAL** est un tournoi International qui s'adresse à tous les joueurs des catégories "minimes", "cadet", "junior", "senior" et "vétéran", dans les disciplines SH, SD, DH, DD et DMX.
- 2.2 Les séries proposées sont :
 - S1 (2000 points et +)
 - S2 (entre 1000 et 1999,99 points)
 - S3 (entre 300 et 999,99 points)
 - S4 (entre 100 et 299,99 points)
 - S5 (entre 32 et 99,99 points)
 - S6 (entre 8 et 31,99)avec comme **combinaison possible Simple/Double OU Mixte/Double**.
- 2.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de réajuster les découpages ci-dessus afin d'équilibrer si besoin les tableaux en nombre de participants.
- 2.4 Les tableaux de Simples et Mixtes se joueront intégralement le samedi et ceux des Doubles se joueront intégralement le dimanche.
- 2.5 Tous les tableaux se joueront selon un mode de qualification en poules uniques si le nombre de participants est inférieur à 6, avec une phase de poule suivie d'une phase en élimination directe ou en élimination directe selon le nombre de participants.
- 2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.7 Le comité d'organisation se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de participants dans les tableaux en fonction des inscriptions et si le nombre de joueurs inscrits dans les autres tableaux le permet.
- 2.8 En cas de faible affluence (< 4 inscrits) le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux ou d'en annuler.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions se feront en **mode ELITE pour toutes les séries** (meilleurs CPPH au 04/06/2022). Les joueurs ne sont autorisés à s'inscrire que sur 2 tableaux selon la formule mentionnée à l'article 2.2
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **04 juin 2022**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection, la validation des tableaux ET la désignation des têtes de séries.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **18 juin 2022**. Le CPPH à cette date servira de base pour le calcul des côtes pour les tableaux qui seront joués.
- 3.4 Les inscriptions devront se faire uniquement en ligne sur Badnet ou avec l'application E bad.
- 3.5 Le paiement des inscriptions se fera en ligne ou par chèque à l'ordre **du RAC Badminton** à envoyer à **Jérôme Pelletier de Chambure** 9/11 bd de l'hôpital Stell 92500 Rueil-Malmaison pour réception au plus tard à la date de clôture des inscriptions.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **18€** pour **1 tableau** et **23€** pour **2 tableaux**, sommes incluant les 2€ reversés à la FFBAD au titre de "la participation fédérale".
- 3.7 En simple tout joueur devra s'inscrire dans la série de son CPPH au 04 juin 2022. En double et en mixte il ne pourra pas y avoir plus d'une série d'écart entre les 2 joueurs d'une paire et au moins l'un des 2 devra avoir son CPPH correspondant à la série d'inscription. La moyenne des 2 CPPH au 04 juin 2022 servira pour validation de l'inscription de la paire en mode Elite dans le tableau demandé.
- 3.8 **L'inscription d'une paire** ne sera prise en compte que lorsque le comité d'organisation aura reçu la **confirmation ET le paiement des deux joueurs** concernés.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 08h00 à 23h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions mal complétées sont supportées par le joueur ou son club.

ARTICLE 4 : ANNULATIONS ET FORFAIS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **RAC IMPERIAL** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par mail (racbadtournoi@yahoo.fr) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur sera remboursé de ses frais d'inscription
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée par mail ou présentée à l'organisateur** pour qu'il puisse valider le remboursement du paiement.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par mail à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant ou accepter celui que pourrait lui proposer l'organisateur.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations seront envoyées par courriel à l'adresse renseignée dans le logiciel Badnet, sur lequel elles seront disponibles. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 5.2 Tout joueur doit venir à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce chaque jour de la compétition où il est convoqué y compris les joueurs remplaçant des forfaits. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs sauf pour les finales où ils seront fournis. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le volant Yonex Aerosensa 20.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 en application de l'article 7 des règles officielles du badminton.
- 5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi **RAC IMPERIAL** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel sera consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales en vigueur aux dates des 02 et 03 juillet 2022. Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner les conditions d'accès au complexe, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du complexe, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive).

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants(es) qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.